

« le bal des bambins »

ASSOCIATION ARRREUH



Le bal des bambins sur scène, c'est la famille ! Deux frangins (Mykou et Zeitun) et une frangine (Babeth) qui vous embarquent pour une balade au pays de la fantaisie et de l'imaginaire. Une parenthèse tonique et festive, où l'on joue avec les notes et les mots, portés par la poésie des « Innocentines » du poète René de Obaldia. 14 petits récits remplis d'humanité, moments de grâce sans rides, qui vous inviteront à goûter vous aussi aux charmes de l'école buissonnière, aux alanguissements des dimanches. Une ode à l'enfance et ces récréations !

Données techniques

Durée du spectacle	1h10
Public concerné	3 - 11 ans familial
Coût du spectacle	de 1 200 à 1 600 €
Aide du Département	50 % plafonnée de 600 € à 800 €
Valable jusqu'au	31/07/2021
Espace scénique	6 x 4 m

Contact

Jean-Christophe TESSIER
Le pigeonnier
24700 ST-GÉRAUD-DE-CORPS
☎ 06 10 31 06 72
✉ tessierjeancri@hotmail.com
🌐 www.arrreuh.com

Règlement pour les organisateurs de spectacles dans le cadre du Fonds d'Aide à la Diffusion Culturelle en milieu rural

Bénéficiaires de la subvention	<p><u>Dans la limite de 4 spectacles par an et par commune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes de moins de 5000 habitants. - Les associations, à but culturel et éducatif, qui organisent une manifestation tout public dans une commune de moins de 5000 habitants. 		
Démarche	<p>1/ Solliciter le Département <u>au moins 2 mois avant la date de la manifestation</u> afin de s'assurer de son éligibilité. (voir calendrier page 2)</p> <p>2/ Signer le contrat de cession avec la compagnie / l'ensemble musical ou instrumental.</p> <p>3/ Faire la demande, auprès de la DRAC, de la déclaration d'organisateur occasionnel de spectacles et en fournir une copie à nos services (ou n° de licence d'entrepreneur de spectacles).</p> <p>Télécharger le document sur : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes/Aides-Demarches/Licences-d-entrepreneur-de-spectacles/Le-cas-du-spectacle-occasionnel</p>		
Manifestations non éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les manifestations organisées pendant le temps scolaire ou périscolaire. - Toute manifestation destinée à un public restreint : enfants des CLSH et crèches, maisons de retraite... - Les spectacles dans le cadre de festivals déjà aidés par une Communauté de Communes ou une Communauté d'Agglomération, par le Département ou la Région. - Les dîners-spectacles, les festivités du 14 juillet et du 15 août, les spectacles à but caritatif, les fêtes de la Saint-Jean, du Patrimoine, les arbres de Noël et les manifestations dite « nationales ». 		
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> - Un courrier de demande de subvention adressé au Président du Département. - Une copie du contrat de cession signé. - La déclaration d'organisateur occasionnel de spectacles. - Un RIB au nom de l'association. <p>La Fiche INSEE (la demande est à faire auprès de : INSEE Aquitaine - Service SIRENE - 33 rue de Saget - 33076 Bordeaux cedex) Site web : avis-situation-sirene.insee.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les statuts de l'association (s'il s'agit de la première demande auprès de nos services). 		
Obligation de l'organisateur	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer sur tous les outils de communication (affiches, tract...) : la mention « spectacle soutenu par le Département de la Charente-Maritime » avec le logo du Département. - Ouvrir la manifestation à tous. 		
Paiement de la subvention	<p>Le paiement de la subvention se fera sous réserve du respect du règlement et :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Après validation par la Commission Permanente. 2. A réception des pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o documents de communication (programme, photos, presse....) mentionnant l'aide du Département o fiche bilan de spectacle, o facture de la représentation, o accusé de réception d'organisateur occasionnel de spectacle ou n° de licence dispensé par la DRAC. 		
Envoi	<p>Département de la Charente-Maritime Direction de la Culture, du Sport et de l'Animation 85, boulevard de la République – CS 60003 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9</p>	Contact	<p>Didier TRAMBOUZE Tél : 05 46 38 97 17 dcsa@charente-maritime.fr</p>